

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du groupe de travail  
chargés de l'élaboration de l'évaluation externe non  
certificative en mathématiques en 4<sup>e</sup> année de  
l'enseignement secondaire**

**A.Gt 30-01-2014**

**M.B. 24-03-2014**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment son Titre II;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 février 2011 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en quatrième année de l'enseignement secondaire;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en 4<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire est composé :

1° de quatre inspecteurs désignés sur la proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Marc ANNOYE;
- Nicole LAMBELIN;
- Fabienne VANHAM;
- Martine MACHTELINGS;

2° de six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française : Honorine HUYSENTRUYT;

- l'enseignement officiel subventionné :
  - Rudy COLLETTE;
  - Fabienne LEGRAIN;

- l'enseignement libre subventionné :
  - Christine GOTTI;
  - Anne-Marie CHARON;
  - N;

3°. de six membres issus :  
- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné : Eric BONHOMME;

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Sabine HAUSMANN;
- Edith BAETEN;
- Cédric PINCHART;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Francine CORDIER;
- Linda DEWINCK.

**Article 2.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 février 2011 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en quatrième année de l'enseignement secondaire est abrogé.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 30 janvier 2014.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M.-M. SCHYNS